

## ADDENDUM

### **Mesures 8.6.1 du PDR Champagne-Ardenne et 8.6.B du PDR Lorraine 2014-2020 : Dispositifs d'aide à la plantation et à l'amélioration de la valeur des peuplements forestiers**

#### **Appel à projets – Années 2018 à 2020**

#### **Champ d'application :**

Projets déposés à compter du 30 mars 2020 sur l'appel à projets 2018-2020 – 5<sup>ème</sup> vague « Dispositifs d'aide à la plantation et à l'amélioration de la valeur des peuplements forestiers » au titre des Types d'opérations suivants :

- 080601 « Opérations d'amélioration de la valeur des peuplements forestiers » pour le PDR Champagne-Ardenne ;
- 08060B « Soutien à l'amélioration du potentiel productif des peuplements forestiers » pour le PDR Lorraine.

**Date d'émission :** 21 avril 2020

**Date d'application :** 30 mars 2020

#### **Diffusion et information des porteurs de projets :**

Le présent addendum, le formulaire corrigé pour le PDR Champagne-Ardenne (V5 du 21/04/2020) et le formulaire pour le PDR Lorraine (V5 du 21/04/2020) sont mis à disposition sur les sites internet de la Région Grand Est et de *l'Europe-en-champagne-ardenne.eu* et de *l'Europe-en-lorraine.eu*. L'information sera diffusée auprès des professionnels du secteur forestier.

#### **Modifications apportées dans le cadre de l'addendum :**

##### **1) Calendrier :**

- pour l'appel à projets « Dispositifs d'aide à la plantation et à l'amélioration de la valeur des peuplements forestiers » 2018-2020 : paragraphe 3 : Circuit de gestion « calendrier » page 11 ;
- pour le formulaire de demande d'aide PDR Lorraine : page 1 et page 12 ;
- pour le formulaire de demande d'aide PDR Champagne-Ardenne : page 1 et page 11 ;

Modification du calendrier en ce qui concerne la clôture des dépôts des dossiers complets comme suit :

	<b>Appel à projet 2020</b>
<i>Date de l'ouverture</i>	30 mars 2020
<i>Date de la clôture</i>	<b>10 juillet 2020</b>
<i>Date comité sélection (indicatif)</i>	Septembre 2020

## **2) Possibilité de dépôt d'un dossier de demande d'aide dématérialisé :**

Les porteurs de projet pourront déposer un dossier de demande d'aide de façon dématérialisée en envoyant la demande d'aide signée et les pièces justificatives en format PDF par mail.

Si le demandeur n'a pas la possibilité d'imprimer sa demande d'aide pour la signer, il pourra apposer sa signature scannée sur le formulaire (possibilité de photographier sa signature et de coller l'image sur le formulaire).

Lors de l'envoi par mail de la demande d'aide et des pièces justificatives, il conviendra de mentionner dans le mail la phrase suivante :

***"Procédure exceptionnelle liée aux dispositions de sécurité sanitaire COVID 19 ; j'atteste que ce mail vaut signature numérique de la part de (indiquer le nom et la fonction) du document joint (demande d'aide Amélioration des peuplements forestiers 2020 – projet « indiquer le libellé du projet ») et m'engage à transmettre les originaux à la fin de la période de confinement".***

Une régularisation avec envoi postal des originaux après la fin de l'état d'urgence sanitaire devra donc être opérée par le demandeur.